

# PROJET ESMS NUMERIQUE

*ALTYGO, Association Hospitalière de Bretagne, Fondation Bon Sauveur de Bégard*



FONDATION  
BON SAUVEUR

# I. TABLE DES MATIERES

A.	Présentation des organismes de gestion .....	3
B.	Périmètre du projet .....	5
1.	Présentation générale .....	5
2.	Cartographie fonctionnelle .....	6
3.	Organisation et management du projet.....	7

## A. PRESENTATION DES ORGANISMES DE GESTION

Le groupement, également appelé grappe, répondant à l'appel à projet ESMS Numérique est composé de trois organismes de gestion, l'Association ALTYGO, porteuse du projet, l'Association Hospitalière de Bretagne, et la Fondation Bon Sauveur de Bégard.

L'Association ALTYGO s'est proposée pour porter le projet en raison du recrutement récent d'une directrice des systèmes d'information avec des missions de cheffe de projet. Le pourcentage d'établissements gérés par ATLYGO impliqués dans le projet au regard du nombre total d'établissements de la grappe a également contribué à ce choix.

La population accueillie au sein des établissements concernés dans la grappe décrite précédemment est principalement une population en situation de handicap.

La répartition des établissements inclus dans le projet se présente ainsi :

	Nb OG	Etablissements			Lits/Places			Financeurs
		% Nb Etb	PA	PH	PA	PH	% Nb Lits/Places	
<b>ALTYGO</b>	1	47.1%	0	8	0	249	39%	CD22 et ARS
<b>Fondation Bon Sauveur</b>	1	17.6%	1	2	60	120	28%	CD22 et ARS
<b>Association Hospitalière de Bretagne</b>	1	35.3%	0	6	0	211	33%	CD29 et ARS
<b>TOTAUX</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>580</b>		
			<b>6%</b>	<b>94%</b>	<b>9%</b>	<b>91%</b>		
		<b>17 établissements</b>			<b>640 Lits et places</b>			

Organisme Gestionnaire

Etablissement

Type

Location géographique

Nombre de lits/résidents

ALTYGO	MAS Le Chêne Vert	PH	Plouha	34
ALTYGO	FAM Le Courtil de l'lc	PH	Pordic	44
ALTYGO	SAVS	PH	Plérin	10
ALTYGO	FAM Ker Spi	PH	Plérin	25
ALTYGO	IEM	PH	Plérin	47
ALTYGO	EEAP	PH	Plérin	20
ALTYGO	SESSAD	PH	Plérin	64
ALTYGO	SSAD	PH	Plérin	5
Fondation Bon Sauveur de Bégard	EHPAD Résidence de l'abbaye	PA	Bégard	60
Fondation Bon Sauveur de Bégard	FAM Maison des fontaines	PH	Bégard	60
Fondation Bon Sauveur de Bégard	MAS Maison des roseaux	PH	Bégard	60
Association Hospitalière de Bretagne	MAS Le Village Vert	PH	Callac	60
Association Hospitalière de Bretagne	MAS Le Petit Clos	PH	Ploeuc L'Hermitage	24
Association Hospitalière de Bretagne	MAS Ker Dihun	PH	Saint-Brieuc	37
Association Hospitalière de Bretagne	MAS Village de Persivien	PH	Carhaix	47
Association Hospitalière de Bretagne	MAS Ker Arthur	PH	Châteauneuf Du Faou	8
Association Hospitalière de Bretagne	FAM Ker Arthur	PH	Châteauneuf Du Faou	35

## B. PERIMETRE DU PROJET

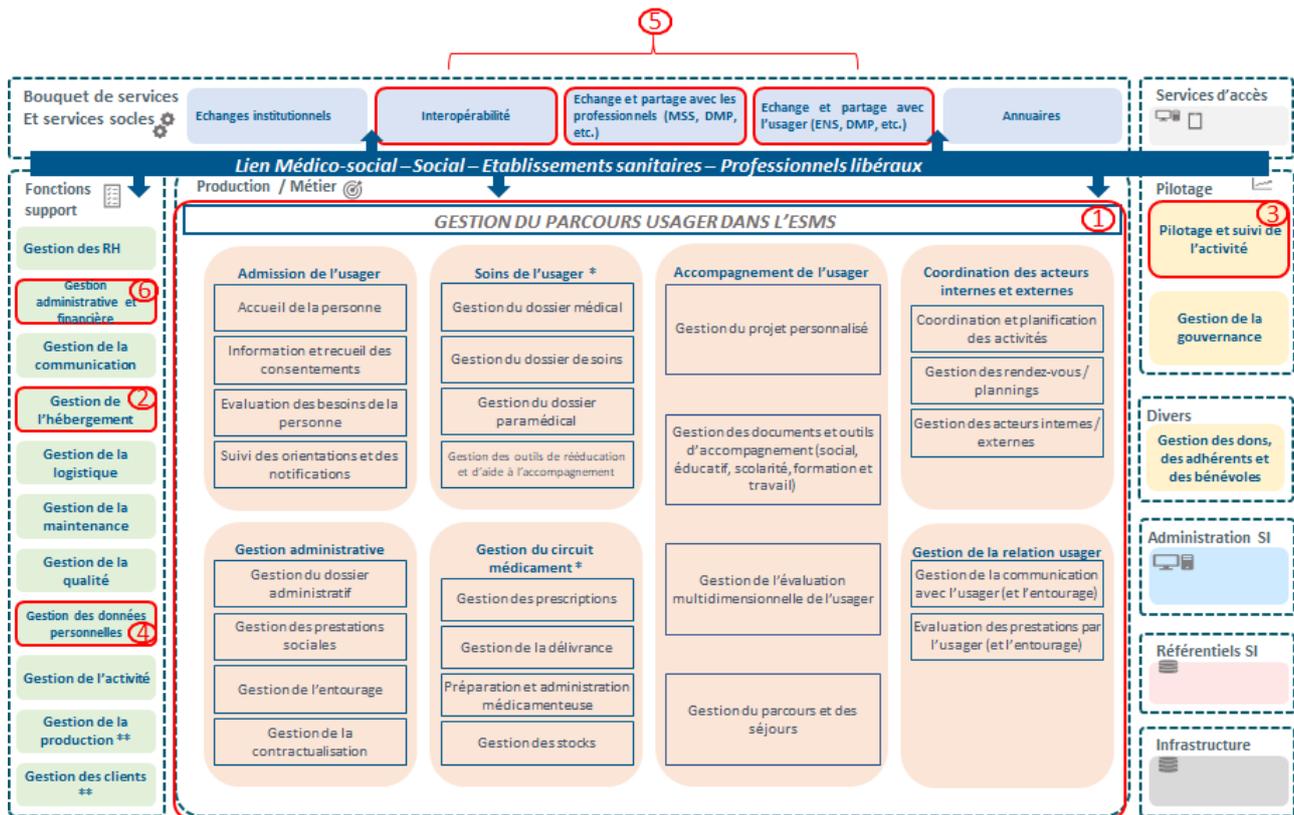
### 1. Présentation générale

Dans le cadre de l'appel à projet ESMS numérique, le périmètre du projet présenté en partenariat par l'Association ALTYGO, l'Association Hospitalière de Bretagne et la Fondation Bon Sauveur de Bégard est le suivant :

- Acquisition d'un même logiciel en mode Saas, paramétré pour répondre aux besoins des référents métiers dans le respect de la législation en vigueur.
- Mise en œuvre de l'INS ;
- Mise en place des nomenclatures SERAFIN-PH (pour les PH) et PATHOS-AGGIR (pour les PA) ;
- Mise en place des dispositifs et de l'organisation permettant l'alimentation du DMP, le transfert des documents médicaux via la messagerie sécurisée MSSanté et des prescriptions via l'e-prescription ;
- Mise à disposition d'outils facilitant la transmission et la traçabilité d'informations entre les professionnels ayant un mode d'exercice nomade (achat de matériel et mise en place d'infrastructures adaptées) ;
- Développement des mécanismes de gestion de la sécurité du système d'information (SSI), actualisation du RGPD (DPO, registre des traitements, étude d'impact, information des utilisateurs, durées de conservation...) et mise en place des dispositifs et de l'organisation assurant la disponibilité du système (procédures dégradées).

## 2. Cartographie fonctionnelle

Au regard de la cartographie fonctionnelle du SI Médico-social proposée par l'ANAP, les blocs fonctionnels suivants sont retenus par la grappe dans le projet :



[\*] Soins et circuit du médicament : Foyer accroché à FAM / MAS, Foyer prestations soins infirmiers, EHPAD, SPASAD (SSAD+SAAD), IEM/IME/Foyer scalaire EME, SEM, FAM / MAS, CRF, Foyer plac es, médic alisés, Accueil jour en IEM, SESVAD (SAVS+SAMSAH+SAAD), SSIAD, SESSAD/SESSO, SSAD, CAMSP, SAMSAH

[\*\*] Insertion / Prise en charge et accompagnement : ESAT, ESAT hors les murs, EA, COTD, SACIP

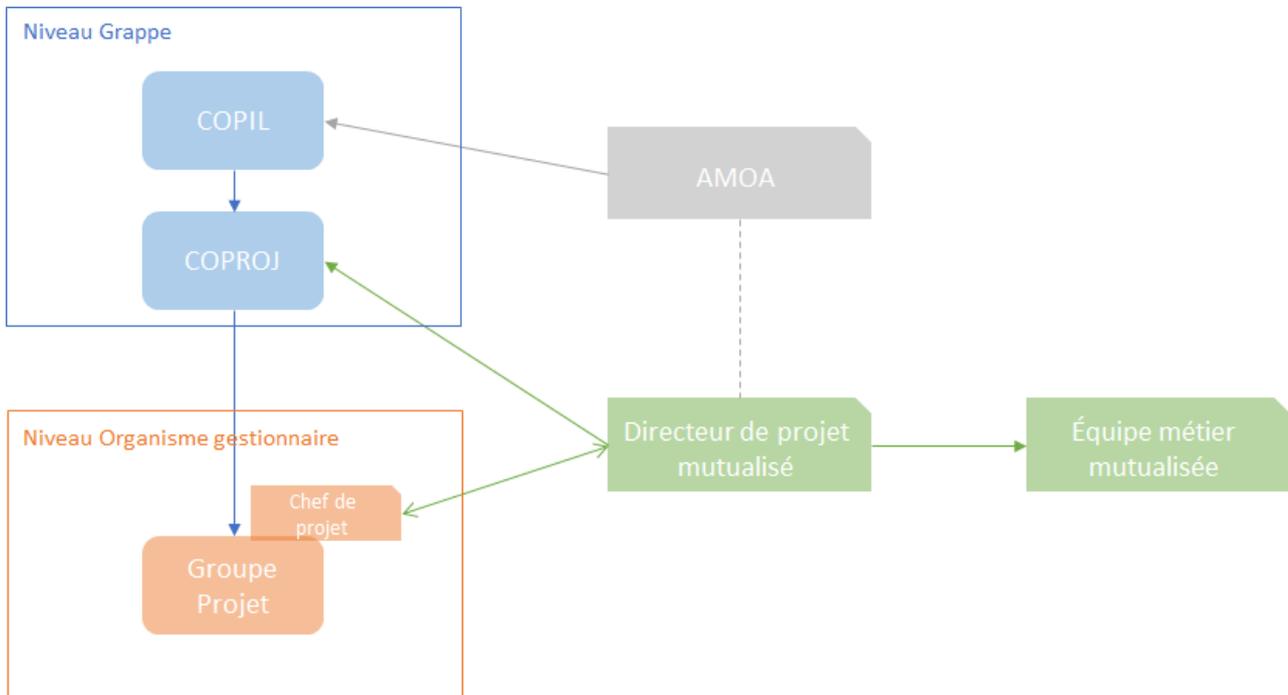
### ANAP – CARTOGRAPHIE FONCTIONNELLE DU SI MEDICO-SOCIAL

- Bloc 1 : Gestion du parcours de l'utilisateur ;
- Bloc 2 : Gestion des services supports pour le confort de l'utilisateur ;
- Bloc 3 : Gestion du pilotage et des indicateurs ;
- Bloc 4 : Gestion de la sécurité, disponibilité et de la confidentialité ;
- Bloc 5 : Gestion des services socle ESMS ;
- Bloc 6 : Gestion Administrative et financière

### 3. Organisation et management du projet

Une convention cadre de partenariat est établie entre les trois organismes gestionnaires (Annexe I).

La gouvernance du projet s'organise ainsi :



#### 3.1 LE COMITE DE PILOTAGE

##### 3.1.1 Missions

Le comité de pilotage a pour mission :

- De valider le dossier de consultation ;
- De valider la procédure d'appel d'offre proposée par le porteur du projet ;
- De valider le choix du prestataire ;
- De valider, au niveau du porteur de projet, l'état d'avancement général du projet ;
- De s'assurer que les travaux réalisés sont en adéquation avec les objectifs fixés par l'AAP et précisés dans la note de cadrage du projet ;
- De s'assurer que les fournitures et autres prestations des fournisseurs (éditeur, AMOA, autres prestataires) sont conformes aux dispositions contractuelles ;
- De prendre connaissance et de gérer les risques stratégiques liés à des dépassements de délais ou à la défaillance de tel ou tel groupement ou prestataires ;
- D'actualiser si besoin les priorités entre les organismes gestionnaires et d'effectuer les relances nécessaires pour la bonne tenue du projet ;
- De remonter les informations de pilotage du projet à l'ARS et au GCS e-santé Bretagne.

### 3.1.2 Périodicité

Le comité de pilotage se réunit une fois par mois au début du projet puis une fois par trimestre.

## 3.2 LE COMITE PROJET

### 3.2.1 Missions

Les missions du comité projet sont :

- D'assurer le suivi opérationnel du projet ;
- De prendre toutes les actions nécessaires pour faire en sorte que le projet aboutisse dans les délais et selon le périmètre prévu dans l'ensemble des établissements ;
- De gérer les risques techniques, organisationnels ou contractuels ;
- De s'assurer que l'ensemble des acteurs internes (référénts métiers, utilisateurs du système, référénts techniques) soit impliqué et disponible ;
- De gérer le tableau d'avancement du projet selon le modèle fourni par le porteur du projet (délai, budget, périmètre, niveau de risques) ;
- De faire remonter tout incident ou défaillance risquant de remettre en cause l'avancement général ou l'aboutissement du projet.

### 3.2.2 Périodicité

Le comité projet se réunit une fois par mois.

### 3.2.3 Membres

Le comité projet est composé de deux membres de chaque organisme gestionnaire. Le comité projet est piloté par le chef de projet mutualisé.

## 3.3 Un directeur de projet mutualisé

La grappe désigne un directeur de projet mutualisé. Ce dernier pilote le comité projet, rend compte au comité de pilotage de l'avancée du projet, des risques identifiés. Cette ressource est prévue au niveau de la grappe.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'éditeur retenu, des chefs de projet et référénts de chaque organisme gestionnaire, ainsi que de l'ARS et du GCS e-santé Bretagne dans le cadre du travail d'interopérabilité avec les plateformes (DMP, MSSanté...).

### *3.4 Une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage*

La grappe souhaite solliciter une assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’accompagner dans la réalisation du dossier de consultation, dans la procédure d’appel d’offres puis dans le suivi du déploiement.

La grappe précise que cette AMOA doit être la même tout au long du déploiement du projet.

L’assistance à maîtrise d’ouvrage travaillera en étroite collaboration avec le directeur de projet mutualisé.

### *3.5 Un groupe projet par organisme gestionnaire*

La composition du groupe projet de chaque organisme gestionnaire sera définie au moment du cadrage du projet.

Le groupe projet par organisme gestionnaire sera piloté par le chef de projet désigné au niveau de chaque organisme gestionnaire. Le chef de projet travaillera en collaboration avec le directeur de projet mutualisé.

Il a également en charge les relations avec les différents éditeurs des solutions présentes dans le système d’information de l’organisme gestionnaire afin de permettre l’interopérabilité de ces solutions avec le DUI.

Pour cela, il devra :

- Planifier les travaux à réaliser (interfaces, mises à jour, migration éventuelle)
- Analyser les conséquences contractuelles par chaque organisme gestionnaire (résiliation contractuelle, avenants...)

Par ailleurs, en lien avec le directeur de projet, les chefs de projet de chaque organisme gestionnaire interrogent leurs prestataires techniques habituels (infrastructure wifi, parc matériel) afin de mesurer la pertinence de mutualiser les achats.

### *3.6 Une équipe métiers mutualisée*

Une équipe métiers mutualisée sera mise en place avec des représentants des métiers suivants venant des différents établissements des organismes gestionnaires de la grappe :

- Médecins,
- Soignants,

- Rééducateurs,
- Secrétaires,
- Educateurs,
- Assistantes Sociales,
- Psychologues.

Les missions de ce groupe métiers mutualisé sont les suivantes :

- Participer au paramétrage,
- Elaborer le plan de tests,
- Rédiger les manuels utilisateurs,
- Former les utilisateurs finaux,
- Accompagner aux changements.

A terme, ce groupe métiers formera un comité utilisateurs afin d'échanger sur les bonnes pratiques et de remonter des exigences communes à l'éditeur. Les membres de ce groupe métier seront référents de l'application dans leur structure et apporteront l'assistance de premier niveau aux utilisateurs.

### ***3.7 Groupe projet établissement***

Au sein de chaque organisme gestionnaire, un groupe projet pour établissement a pu être mis en place en plus du groupe projet au niveau de l'OG.